



Centre de la photographie
— genève

RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2006-2009

entre

le Département de la culture de la Ville de Genève

ci-après *la Ville*

et l'association du Centre de la photographie, Genève

ci-après *le Centre de la photographie*

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
2. Evaluation	3
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du Centre de la photographie et le cadre de la politique culturelle de la Ville	3
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. <i>Echanges d'informations réguliers et transparents</i>	4
2.2.2. <i>Qualité de la collaboration entre les parties</i>	4
2.2.3. <i>Remise des documents et tableaux de bord</i>	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	5
2.3.1. <i>Réalisation des engagements du Centre de la photographie</i>	5
2.3.2. <i>Analyse financière</i>	6
2.3.3. <i>Réalisation des engagements de la Ville</i>	9
2.4. Réalisation des objectifs du Centre de la photographie	11
3. Conclusion et perspectives	16
Annexe 1 : Tableau de bord	17
Annexe 2 : Bilan financier 2006-2009	18
Annexe 3 : Liste des expositions	20
Annexe 4 : Parutions dans la presse écrite et audiovisuelle	25

1. Introduction

Le 10 mars 2006, la Ville de Genève et l'association du Centre de la photographie ont signé une convention de subventionnement pour les années 2006 à 2009. Conformément à l'article 18 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité de celle-ci.

Début 2009, une fiduciaire a été mandatée par la Ville pour effectuer un contrôle des comptes 2006, 2007 et 2008 du Centre de la photographie. La fiduciaire a rendu son rapport le 29 juin 2009 et l'évaluation de la convention a débuté en automne, après l'analyse du rapport.

Les représentants de la Ville et du Centre de la photographie se sont réunis le 13 novembre 2009 pour commencer la rédaction du présent document. Dans un courriel envoyé le 6 décembre 2009, le Centre de la photographie a informé la Ville de l'élection d'un nouveau comité et a sollicité un délai pour la finalisation du rapport, afin de donner le temps à ce nouveau comité de faire le point sur l'association, son bilan et ses projets. Le 21 janvier 2010 par téléphone et le 1^{er} mars 2010 par courrier, le Centre de la photographie a à nouveau demandé un délai, car le nouveau comité avait besoin de plus de temps pour bien prendre la mesure de l'histoire et du potentiel de l'association. C'est pourquoi la finalisation du présent rapport d'évaluation a pris plus de temps de prévu dans la convention.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville et le projet artistique du Centre de la photographie, les charges financières liées à la gestion de l'association, les engagements des parties ainsi que les réalisations du Centre de la photographie. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 5 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du Centre de la photographie et le cadre de la politique culturelle de la Ville

La convention confirme que le projet artistique et culturel du Centre de la photographie correspond au cadre de la politique culturelle de la Ville, cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (article 1). Atteint

Le projet artistique et culturel du Centre de la photographie mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Toute modification ou information pertinente concernant l'application de la convention sera communiquée dans les plus brefs délais et par écrit aux personnes de contact (article 19).	Partiellement atteint
--	-----------------------

Le président et les membres du comité de l'association ont changé plusieurs fois durant la période de validité de la convention. Entre 2006 et 2009, le comité a successivement été composé des personnes suivantes :

- en 2006 et en 2007 : Christian Pirker (président), Charlotte Mailler, Christian Dupraz, Jean-Pierre Greff, Florence Grivel, Marie Sacconi, (6 membres) ;
- en 2008 : Pierre de Preux (président), Marie Sacconi, Christian Dupraz, Bruno Vayssière, Frank Westermayer, (5 membres dont 2 membres du comité précédent) ;
- en mars 2009 : Bruno Vayssière (président), Frank Westermayer, Aurélien Bergot, Kyra de Beaumont, Yan Duyvendak, Jorge Perez, Stefan Schoettke, Michel Auer (8 membres dont 2 membres du comité précédent) ;
- depuis le 2 décembre 2009 : Aurélien Bergot (président), Kyra de Beaumont, Barbara Fédier, Jorge Perez, Fabrice Petignat, Stefan Schoettke (6 membres dont 4 membres du comité précédent).

Le Centre de la photographie n'a informé la Ville des changements survenus au sein du comité qu'en décembre 2009. En effet, la Ville, après avoir appris par hasard le changement de mars 2009, a dû demander la composition du comité au Directeur du Centre de la photographie. De plus, la Ville s'interroge sur les raisons de ces nombreux changements.

Par ailleurs, dans le cadre de la MAC 2009 par exemple, la Ville a également regretté une transmission d'informations trop tardive de la part du Centre de la photographie.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

En regard des points mentionnés dans le chapitre ci-dessus, la Ville considère que la qualité de la collaboration avec le Centre de la photographie doit être améliorée.

Rappelons également qu'en été 2007, suite à la proposition conjointe du Mamco et du Centre d'art contemporain de rapatrier les activités du Centre de la photographie, du Centre de l'image contemporaine et du Centre de l'édition contemporaine au sein de ces deux institutions, le Centre de la photographie a sollicité directement la Commission des arts et de la culture du Conseil municipal.

Le directeur du Centre de la photographie justifie ces agissements par les différentes menaces qui pesaient sur son institution.

Pendant plusieurs mois, le dialogue a été interrompu entre le Centre de la photographie et le Département de la culture. La motion 724 du Conseil municipal recommande que le Centre de la photographie reste dans les locaux du BAC.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Documents à remettre chaque année, au plus tard le 30 avril (article 16) : - bilan et comptes de pertes et profits, - rapport d'activités et rapport financier de l'année écoulée, - budget quadriennal actualisé (si nécessaire), - tableau de bord.	Partiellement atteint
---	-----------------------

Le Centre de la photographie a remis chaque année les documents mentionnés dans la convention, à l'exception du tableau de bord. Celui-ci a dû être reconstitué a posteriori pour le présent rapport (annexe 1).

Le 31 octobre 2008 au plus tard, le Centre de la photographie fournira à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (article 11).	Non atteint
---	-------------

Comme expliqué dans l'introduction du présent rapport, le Centre de la photographie a plusieurs fois demandé à la Ville de différer l'évaluation de la convention de subventionnement 2006-2009 et la négociation d'une nouvelle convention. C'est pourquoi le Centre de la photographie n'a pas remis son prochain plan financier dans les délais initialement prévus. Le Centre de la photographie avait été surpris de constater que le montant de la subvention extraordinaire accordée par la Ville de Genève aux 50JPG selon la convention, 25'000.- Frs en 2008 et en 2009, n'avait pas été versé en 2008. Ce constat n'a pas convaincu le Centre de la photographie du bien-fondé du renouvellement d'une convention de subventionnement à ce moment-là.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables du Centre de la photographie et de la Ville. Les engagements du Centre de la photographie en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements du Centre de la photographie

Adhérer aux dispositions prises par la Ville pour faciliter l'accès de la population aux manifestations qu'elle subventionne (billets spécifiques en particulier) (article 9).	Atteint
--	---------

La visite de toutes les expositions du Centre de la photographie est gratuite.

Solliciter tout appui financier public ou privé auquel le Centre de la photographie peut prétendre (article 10).	Atteint
--	---------

Le Centre de la photographie a obtenu des appuis financiers de la Loterie Romande (octroi de 5'000 francs chaque année) et de sponsors (10'750 francs en 2008). Il n'a pas bénéficié de soutiens du Canton.

Mentionner le soutien de la Ville sur tout document promotionnel produit par le Centre de la photographie. Le logo de la Ville doit également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (article 12).	Atteint
---	---------

Le soutien de la Ville figure sur tous les documents promotionnels produits par le Centre de la photographie.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Atteint.
Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.
Respecter les principes du développement durable (article 13).

Le Centre de la photographie ne pratique pas l'affichage sauvage et ne fait pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.

La liste des efforts du Centre de la photographie en faveur de l'environnement figure dans le tableau de bord (cf. annexe 1).

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (article 14). A vérifier

Avant de signer une nouvelle convention de subventionnement avec Centre de la photographie, la Ville fera analyser la gestion du personnel par un mandataire interne ou externe. Cette analyse permettra de vérifier que les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur sont bien respectés.

2.3.2. Analyse financière

La valeur des subventions en nature est indiquée par la Ville au Centre de la photographie. Elle doit figurer dans ses comptes (article 7). Atteint

Le Centre de la photographie fait figurer dans ses comptes la valeur des prestations en nature accordées par la Ville. Concernant les locaux, la valeur indiquée en 2006 et jusqu'à fin avril 2007 correspond aux locaux Grütli. De mai 2007 à avril 2009, les locaux occupés par le Centre de la photographie au BAC étaient mis à disposition de la Fondation faitière pour l'art moderne et contemporain (FAMC). Dès mai 2009, la valeur indiquée dans les comptes du Centre de la photographie correspond à celle indiquée dans la convention de mise à disposition des locaux. Elle est indexée chaque année (voir également le point 4 de l'analyse des comptes ci-dessous et le chapitre 2.3.3 du présent rapport).

Le Centre de la photographie a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période quadriennale (article 17). Non atteint

Bien que le Centre de la photographie ait provisionné une réserve fin 2008 en vue du projet *Gerhard Richter* en 2009, il n'a pas obtenu suffisamment de soutiens financiers in fine pour couvrir cet événement sur le seul exercice 2009. Les fonds propres disponibles début 2009 étaient de 32'497 francs. Comme l'exercice 2009 se termine sur une perte comptable de 59'251 francs, il en résulte un déficit de fonds propres au 31 décembre 2009 de 26'754 francs.

Dès 2010, le Centre de la photographie prendra des mesures pour assainir sa situation financière. Il faudra qu'il maîtrise ses charges et qu'il accentue ses efforts de recherche de financement.

Analyse des comptes et explication des écarts avec les budgets

Le bilan financier 2006 à 2009 du Centre de la photographie figure à l'annexe 2.

Produits d'exploitation

La baisse du produit provenant des cotisations des membres en 2009 s'explique moins par la baisse du nombre de membres (-17%) que par la baisse du nombre de membres mécènes (un seul en 2009).

Personnel

Le personnel fixe (2 postes à 50%) a moins coûté en 2009 que depuis 2006.

Le poste « Frais de personnel » est plus important en 2009 car, cette année-là pour la première fois, les employés temporaires ont été salariés. Ils émargent dès lors à ce poste et non plus à celui d'honoraires comme précédemment.

L'augmentation du poste « Frais de personnel » en 2009 correspond au coût des salaires temporaires, essentiellement composé des salaires de techniciens pour l'exposition Gerhard Richter.

Fonctionnement

La part des frais de fonctionnement du CPG a été très stable au cours de ces quatre années (entre 17% et 21%).

Il est à noter que le compte d'exploitation laisse apparaître en produit et en charge le montant de la valorisation de la mise à disposition des locaux du CPG par la Ville de Genève pour un montant de 53'773 francs en 2009. Ce montant correspond à celui figurant dans la convention de mise à disposition des locaux établie en 2010. Il était jusque-là de 4'468 francs, correspondant alors aux locaux situés dans la Maison des arts du Grütli.

Activités

L'exposition *Gerhard Richter* a coûté près de 170'000 francs pour un financement propre de 122'000 francs. C'est le déficit de cette exposition qui explique la perte de 2009. Cette exposition représente un événement clé dans la vie du CPG : un des artistes contemporains des arts visuels les plus reconnus au monde ; des œuvres photographiques retouchées à la peinture, soit un mariage de deux média comme le CPG aime à en présenter ; une exclusivité rare en collaboration avec le Morsbroich Museum ; une exposition très importante de 350 pièces ; et 6'000 visiteurs. Avec cette exposition, le CPG a gagné en visibilité, tant en Suisse qu'au-delà. Il a également pu mettre à profit ses compétences pour réaliser ce projet, mettre en place cette collaboration et mettre en œuvre cette exposition et sa promotion avec succès.

Contrôle

En 2009, la Ville a mandaté une fiduciaire pour contrôler les comptes 2006 à 2008 du Centre de la photographie. Ce contrôle n'a pas décelé de problème majeur. Toutefois, il a relevé un certain nombre de faits qui nécessitent la prise de mesures par le Centre de la photographie. Une attention particulière devra être portée sur les points suivants :

1. Caisse

A trois reprises, une fois en 2006 et deux fois en 2008, des justificatifs de caisse manquent pour des montants situés entre 800 et 1'730 francs environ. Cette situation ne doit en aucun cas se reproduire. Tout montant prélevé doit correspondre à une dépense qui doit pouvoir être justifiée par des tickets, des factures et autres pièces comptables usuelles.

Par ailleurs, un paiement de 900 francs en faveur d'un tiers a été effectué par erreur deux fois. Cela a été signalé par le contrôleur à M. Bader, lequel a déclaré qu'il déduirait ce montant de la prochaine facture.

2. Collection

La collection du Centre de la photographie, citée dans la convention de subventionnement 2006-2009 (préambule, page 3, il est dit que le Centre possède une collection de 333 œuvres photographiques) ne fait pas, par manque de moyens, l'objet des soins et de l'attention nécessaire à sa bonne gestion et à sa bonne conservation. Les photographies - le contrôleur aux comptes estime qu'il y a entre 300 et 400 pièces - sont conservées à plat dans un meuble à tiroir fermé à clefs. Pour mémoire, le Centre de la photographie n'a pas pour mission de collectionner. Cette collection n'est pas mentionnée au bilan et devrait l'être selon les usages pour une valeur symbolique de 1 franc (en 1998, elle figurait au bilan pour 5'000 francs). Une copie de l'inventaire devra être adressée à la Ville une fois ce dernier réalisé.

3. Commission sur les ventes d'œuvres à des institutions publiques

Bien que les statuts du Centre de la photographie n'interdisent pas la vente d'œuvres, le Centre a déclaré au contrôleur se refuser à vendre des œuvres afin de ne pas effectuer de concurrence déloyale avec les professionnels privés et parce qu'elle est une association subventionnée. Toutefois, à deux reprises en 2007, le Centre a prélevé une commission d'intermédiaire de 30% sur une vente d'œuvre réalisée au Fonds municipal d'art contemporain (Fmac, Service culturel de la Ville de Genève) et au Fonds cantonal d'art contemporain.

La Ville estime qu'en tant qu'association subventionnée, il n'est pas normal que le Centre de la photographie, lorsqu'un achat est réalisé par le Fmac, service municipal, perçoive une commission de 30%. Dorénavant, le Fmac n'achètera plus d'œuvre auprès du Centre de la photographie et traitera directement avec l'artiste si un achat devait à nouveau être envisagé.

4. Valeur des locaux

Depuis avril 2007, le Centre de la photographie occupe des locaux au BAC dans une partie des locaux qui a été mise à disposition gratuitement par la Ville en faveur de la Fondation faitière pour l'art moderne et contemporain (FAMC). Or, les montants de la gratuité des locaux qui figurent dans les comptes ne sont pas justes.

Jusqu'au 31 mars 2007, le Centre disposait de locaux au Grütli mis à sa disposition directement par la Ville. Le montant qui concerne l'année 2006 est faux, c'est celui de 2005 qui a été repris. Le montant juste pour 2006, soit 17'649 francs, avait été communiqué au Centre par courrier du 23 mai 2006 de Mme Koelliker, Co-directrice du Département de la culture. Le montant de 2007 est correct mais concerne uniquement les 3 mois au Grütli (cf. courrier du 24 octobre 2007 de Mme Koelliker). Le montant est donc incomplet pour 2007 et faux pour 2008.

A partir du 1^{er} avril 2007 et jusqu'au 30 avril 2009, le Centre n'a plus eu de lien direct avec la Ville pour ce qui concerne les locaux puisque cette dernière avait remis la totalité des locaux libérés par le Musée Tula à la FAMC. C'est donc cette dernière qui mettait à disposition du Centre des locaux et la gratuité correspondant aux m² occupés devait par conséquent être indiquée par la FAMC au Centre.

Cette situation prévalait jusqu'au 30 avril 2009 étant donné que la Ville a résilié la convention de mise à disposition de ces locaux de la FAMC à cette échéance. Entre le 1^{er}

avril 2007 et le 30 avril 2009, la Ville n'a donc pas alloué de gratuité pour les locaux du Centre.

La nouvelle convention de mise à disposition des locaux donne le montant à faire figurer à partir du 1^{er} mai 2009.

5. Contrôle des comptes

Le contrôle des comptes 2007 et 2008 du Centre a été effectué par un photographe. En considération du montant de la subvention accordée par la Ville, il serait souhaitable d'avoir recours désormais à un professionnel indépendant, à l'instar de ce qui est demandé par l'Etat de Genève.

2.3.3. Réalisation des engagements de la Ville

Verser une enveloppe budgétaire pluriannuelle de 820'000 francs, soit 180'000 francs par an pour les activités courantes du Centre de la photographie + 50'000 francs en 2006 puis 25'000 francs par an dès 2008 pour l'organisation triennale des 50 JPG. (article 6). Atteint

La Ville a versé une subvention de 180'000 francs par an, conformément à la convention.

Pour les 50 JPG, la Ville a versé 50'000 francs en 2006 et 50'000 francs en 2009, contrairement à ce qui avait été prévu, soit 25'000 francs en 2008 et en 2009. Le Centre de la photographie, informé par un courrier du magistrat de la retenue du versement de la subvention extraordinaire en 2008 dans l'attente de l'évolution de la situation du CPG, ne savait pas s'il allait pouvoir maintenir l'événement et n'a pas pu continuer à œuvrer à la préparation du projet. Finalement, le Centre de la photographie n'a pas pu être prêt pour une troisième édition de cette triennale en 2009 qui est reportée en 2010.

Pour l'exposition *Gerhard Richter* en 2009, la Ville a versé une subvention ponctuelle complémentaire de 60'000 francs.

En 2009 également, la Ville a versé une subvention ponctuelle de 25'000 francs pour l'organisation d'une exposition dans les locaux communs du 1^{er} étage du BAC durant les travaux du rez-de-chaussée. Il s'agissait de l'exposition *Wonder Beirut*.

Chaque année, la Fondation faïtière pour l'art moderne et contemporain (FAMC) reverse une partie de sa subvention au Centre de la photographie. Celui-ci a ainsi reçu 60'000 francs en 2006, 20'000 francs en 2007, 60'000 francs en 2008 et 60'000 francs en 2009.

Verser les subventions en trois fois, soit une moitié de la subvention annuelle au mois de février, un quart en juillet et un quart en octobre (article 8). Atteint

Les versements de la Ville ont suivi le rythme convenu dans la convention.

Mettre gracieusement à disposition du Centre de la photographie des locaux sis initialement à la Maison des Arts du Grütli, puis au Bâtiment d'art contemporain (article 7). Atteint

Cette prestation en nature a été accordée par la Ville. Elle figure dans les comptes du Centre de la photographie à la valeur indiquée.

Dès avril 2007, le Centre de la photographie quitte la Maison des Arts du Grütli pour aller

au Bâtiment d'art contemporain. Le Centre de la photographie a d'abord été installé dans une partie des locaux mis à disposition de la Fondation faitière pour l'art moderne et contemporain (FAMC) au rez-de-chaussée du bâtiment D. Suite à la motion 724 et aux décisions prises par le Conseil municipal concernant le transfert de la collection de l'ex-CIC au Fmac, ce dernier a dû déménager dans de nouveaux locaux pour pouvoir ouvrir une médiathèque publique. Dès lors, le Centre de la photographie a accepté d'occuper les locaux communs du BAC de mai à août 2009 et a ensuite emménagé dans les locaux qu'il occupe actuellement au rez-de-chaussée du BAC. Une convention de mise à disposition des locaux, entrée en vigueur au 1er janvier 2010, a été signée le 12 août 2010.

Ne pas intervenir dans les choix de programmation du Centre de la photographie (article 5). Atteint

La Ville n'est pas intervenue dans les choix de programmation du Centre de la photographie.

2.4. Réalisation des objectifs du Centre de la photographie

Les objectifs et indicateurs mentionnés dans ce chapitre figurent au point 3 de l'annexe 4 de la convention de subventionnement.

a) Objectifs principaux

1) Etablir une programmation qui se concentre sur l'ensemble de la production photographique contemporaine, avec, occasionnellement, des extensions touchant d'autres médiums.

Indicateur : liste des expositions, avec les domaines photographiques et les éventuels médiums qui s'y ajoutent.

La programmation des années 2006 à 2009 a largement couvert la production photographique contemporaine, soit l'emploi de la photographie dans toutes ses expressions possibles. Elle a aussi, à plusieurs reprises, proposé des extensions vers d'autres médiums, tels que l'écrit (David Gagnebin-de Bons (2007), Guadalupe Ruiz (2007), « Jeû-ne-vois »), la vidéo (« PHOTO-TRAFIC » 2006, « Les vrais durs ne dansent pas » 2006, Philippe Durand 2008), la performance (« Les vrais durs ne dansent pas » 2006, « Jeû-ne-vois » 2008), le cinéma (« Désentubages Cathodiques » 2006) et la peinture (Gerhard Richter, 2009).

La liste des expositions figure à l'annexe 3.

2) Présenter, sur le *Mur des documents*, des images et documents photographiques sous des formes les plus diverses (sous réserve de la mise à disposition de cet espace par la Ville et des conditions requises pour un contexte d'exposition adéquat).

Indicateur : liste des expositions présentées dans cet espace.

Il n'a pas été possible de maintenir le « mur des documents », dans un premier temps à cause des changements spatiaux effectués dans le couloir de la Maison des Arts du Grütli, puis suite à l'installation dans les locaux du Bâtiment d'art contemporain (BAC). Une seule exposition a eu lieu, avec l'artiste genevois Frédéric Post (2007), juste avant le départ du CPG au BAC.

3) Organiser des discussions et des tables rondes, participer à des colloques et en co-organiser certains.

Indicateur : liste des discussions, des tables rondes et des colloques organisés ou co-organisés par le CPG.

Des tables rondes et discussions ont été organisées à l'occasion des 50JPG (2006), en collaboration avec la Haute école d'art et de design, Genève (HEAD), ainsi qu'à l'occasion de la présence du CPG hors les murs à l'École supérieure d'art de Perpignan (devenue HEART) lors du festival international du photojournalisme VISA POUR L'IMAGE en 2007 et 2009. N'ayant pu se déplacer à Genève à l'occasion de son exposition au CPG en 2005, Boris Mikhailov, l'un des plus grands photographes vivants, est venu donner une conférence au CPG à l'automne 2009.

Le directeur du CPG a participé, en tant que représentant de l'institution, à diverses discussions hors les murs : par exemple, dans le cadre du programme culturel de la foire d'art contemporain ARTFORUM à Berlin en 2006, 2007 et 2008 (sur l'avenir de la photographie) ou encore à l'occasion du SEPTEMBRE DE LA PHOTOGRAPHIE de Lyon en 2009, à l'École normale supérieure (ENS-Lyon).

Le directeur a tenu plusieurs conférences sur le projet d'exposition thématique des 50JPG 2010, LA REVANCHE DE L'ARCHIVE PHOTOGRAPHIQUE, à Porto Alegre (2008) et à Belem, Brésil (2009). Il a également été invité à La Filature de Mulhouse pour évoquer la possibilité d'une continuation du style documentaire en prenant pour exemple le travail de

trois artistes présentés précédemment au CPG : Jules Spinatsch, Marco Poloni et Bruno Serralongue (2008).

4) Mener une politique de recherche artistique, être un lieu expérimental contribuant à l'évolution de la production photographique contemporaine.

Indicateur : compte-rendu des démarches artistiques des artistes présentés.

Plusieurs expositions ont permis d'illustrer la recherche de formes expérimentales dans la pratique photographique. Bäckström/Höller (2006), par exemple, sont deux artistes qui ont cherché, par petites annonces interposées, une personne disposée à prêter toutes les photographies sur lesquelles elle figurait, pour le temps d'une exposition. Tobias Zielony (2006), de son côté, a photographié à l'infrarouge le trafic qui se tenait autour d'un cinéma porno situé à Berlin, où se réfugient des hommes ayant quitté, sans perspective d'avenir, les pays de l'Est. Marco Poloni (2006), quant à lui, a mélangé à ses propres photographies, des photos d'albums de sa famille, des prises de vue de la Terre réalisées par la NASA, des photographies d'agence de presse et des « stills » d'œuvres cinématographiques. Il a construit avec ce matériel un « récit » prenant comme point de départ les plages de l'île de Lampedusa, où se retrouvent les immigrés clandestins de l'Afrique subsaharienne et des touristes venant du nord de l'Europe. Pour l'exposition d'Erik Steinbrecher (2007), les éditions du CPG ont produit deux livres qui ont servi de point de départ à l'exposition, à l'inverse d'une démarche classique qui construit un catalogue à partir de ce qui est montré. Le travail de David Gagnebin-de Bons (2007) s'inscrit dans le champ d'une pratique photographique plus expérimentale grâce au savant aller-retour entre écriture et photographie et par la capacité à formaliser un dispositif d'exposition qui prene aussi en charge l'écrit. Les deux expositions thématiques et collectives « Panoramic Scenes » (2008) et « Jeû-ne-vois » (2008) se distinguaient d'une part par le détournement d'une forme canonique de la photographie, le panorama – en l'appliquant à des foules de personnes au lieu de paysages – et, d'autre part, par une fraîcheur de l'emploi très enjoué du dispositif photographique par de jeunes artistes. « Act of State » (2009) de la curatrice Ariella Azoulay mettait en avant de façon révélatrice la théorie nouvelle et révolutionnaire en photographie qu'elle développe dans son livre intitulé « The civil contract of Photography ».

5) Développer des collaborations avec :

- les institutions appelées à être réunies dans le même bâtiment par le biais du projet BAC+3 ;
- les écoles d'art ;
- des lieux alternatifs ;
- des institutions suisses et européennes, œuvrant dans le domaine spécifique de la photographie, mais aussi de l'art contemporain.

Indicateur : liste des collaborations.

Le CPG a développé de nombreuses collaborations avec des institutions régionales, nationales et internationales :

- des collaborations avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC) et le Centre pour l'image contemporaine (CIC) ont été réalisées en 2006 à l'occasion de la triennale des 50JPG ;
- des collaborations avec l'École supérieure des beaux-arts (ESBA), puis avec la HEAD (Genève) ont été mises sur pied dans les années 2006 (50JPG et « Les vrais durs ne dansent pas »), 2007 (Workshop d'Erik Steinbrecher) et 2008 (« Jeû-ne-vois »). D'autres collaborations ont eu lieu avec l'ESA, devenue HEART (Perpignan) en 2009 avec le programme de projections, discussions et d'expositions « Agora/ARAGO », ainsi qu'avec l'Académie des arts visuels de Leipzig en 2006 (« Vor aller Augen » dans le cadre des 50JPG) ;
- des collaborations avec des lieux alternatifs ont été organisées en 2006 dans le cadre de la triennale des 50JPG (Cinéma Spoutnik, Stargazer, planet 22) ;

- des collaborations avec des partenaires suisses et européens ont eu lieu en 2006 (Kunsthaus Glarus, Glaris ; La Filature à Mulhouse ; le musée Nicéphore Niépce, Chalon-sur-Saône ; Pôle Image Haute-Normandie, Rouen ; Centre régional de la photographie, Cherbourg-Octeville), en 2007 (Musée d'Ethnographie de la Ville de Genève ; Éditions Patrick Frey, Zurich ; Galerie Stampa, Bâle ; Les Presses du Réel, Dijon ; Kodoji Press, Baden), en 2008 (Centre photographique d'Ile-de-France, Pontault-Combault ; Galerie Laurent Godin, Paris ; vfg - association suisse de créateurs photographes) et en 2009 (Museum Schloss Morsbroich, Leverkusen ; Galerie insitu, Paris).

6) Ne pas enfermer la production photographique dans des catégories telles que amateur/professionnel ou artistique/appliqué (sur le Mur des documents), montrer des travaux transversaux touchant à des matières comme par exemple la sociologie, le politique, l'architecture, l'urbanisme ou le design, aborder de manière critique des domaines tels que la photographie appliquée au reportage et à la presse, ainsi qu'à la publicité.

Indicateur : liste des expositions dans la Galerie et sur le Mur des documents.

Le programme d'expositions du CPG, figurant à l'annexe 3, reflète bien la volonté de traiter la photographie au sens le plus large. Nous trouvons autant de positions se rapprochant du photojournalisme, telles que dans l'exposition POUVOIR-POUVOIR des deux photographes genevois Christian Lutz et Nicolas Righetti (2007), ou dans celle de Fabian Biasio DIE MITTE DES VOLKES (2008), que des positions qui s'inscrivent directement dans une critique du photojournalisme, avec les expositions du genevois Marco Poloni (2006), de Bruno Serralongue (2007), ou de Philippe Durand (2008). Le travail de Gilles Saussier STUDIO SHAKARI BAZAR (2006), qui s'étend sur 9 ans, est ouvertement inscrit dans une démarche anthropologique. Des critiques envers des données de politiques contemporaines ont émergé dans les expositions de Marco Poloni (2006), de Lutz/Righetti (2007), Fabian Biasio (2008), Hadjithomas/Joreige (2009), ou de la curatrice Ariella Azoulay (2009), partiellement aussi dans celles de Philippe Durand (2008). L'exposition ON THE EDGE OF PARADISE de la genevoise Laurence Bonvin (2008) a proposé une observation froide des urbanismes du futur en prenant pour exemple des gated communities à Istanbul. De nombreuses expositions, qui ont eu lieu au CPG durant ces quatre dernières années, impliquent une critique des modes de représentation contemporains, telles que les expositions de Bäckström/Höller (2006), PHOTO-TRAFIC (2006), Bruno Serralongue (2007), Erik Steinbrecher (2007), Guadalupe Ruiz (2007), David Gagnebin-de Bons (2008), Christian Lutz (2008), Nicolas Righetti (2008), Marco Poloni (2008), Hadjithomas/Joreige (2008), AGORA/ARAGO (2008).

7) Continuer à assurer la production ou la coproduction d'expositions, dans l'objectif de donner une dimension expérimentale et exploratoire à la programmation.

Indicateur : nombre d'expositions produites ou coproduites.

Le nombre d'expositions que le CPG a produites ou coproduites entre 2006 et 2009 s'élève à 32 (cf. annexe 3).

8) Programmer des artistes régionaux, suisses ou étrangers, en dehors de tout quota.

Indicateur : provenance des artistes présentés.

Le nombre d'artistes régionaux exposés au CPG entre 2006 et 2009 s'élève à 40.

Le nombre d'artistes suisses exposés au CPG entre 2006 et 2009 s'élève à 62.

Le nombre d'artistes internationaux exposés au CPG entre 2006 et 2009 s'élève à 65.

9) Par les 50JPG, toucher un large public et fédérer une majorité d'acteurs du milieu artistique genevois autour d'un projet commun.

Indicateurs : - impact dans la presse ;
- nombre d'acteurs fédérés.

Le nombre d'acteurs culturels genevois que les 50JPG ont mobilisés en 2006 et qui ont ainsi participé activement au festival en présentant une exposition de photographie s'élève à 24. Les 50JPG ont fait l'objet de 87 articles ou notes dans la presse écrite généraliste, 23 articles dans la presse spécialisée, 23 émissions ou intervention à radio et 9 à la télévision (cf. annexe 4).

10) A l'occasion des 50JPG, élaborer un projet d'exposition collective basé sur une thématique.

Indicateur : thématiques abordées (NB : une par édition).

Le thème des 50JPG, *PHOTO-TRAFIC*, touchait au détournement de photographies qui, ayant transité par des mass média (journal, télévision, livre, affiche, revue, etc.) et ayant été retouchées, remontées, rejouées par des artistes, ont été réinjectées par ceux-ci dans un autre circuit de diffusion et sur d'autres supports. 24 organismes culturels ont adhéré au thème proposé par le CPG.

11) Rechercher des fonds privés et des nouveaux membres.

Indicateurs : - liste des démarches effectuées ;
- sommes récoltées ;
- variation du nombre de membres ;
- variation du montant total des cotisations.

Les expositions pour lesquelles des démarches de financements extérieurs ont abouti sont les suivantes :

PHOTO-TRAFIC (20 dossiers envoyés)	9'000.- CHF obtenus
Gilles Saussier (2 dossiers envoyés)	3'700.- CHF obtenus
Erik Steinbrecher (2 dossiers envoyés)	2'000.- CHF obtenus
Nicolas Righetti (3 dossiers envoyés)	1'500.- CHF obtenus
Laurence Bonvin (1 dossier envoyé)	5'000.- CHF obtenus
Fabian Biasio (1 dossier envoyé)	5'000.- CHF obtenus
Philippe Durand (1 dossier envoyé)	2'000.- CHF obtenus
JEÛ-NE-VOIS (1 dossier envoyé)	3'000.- CHF obtenus
Gerhard Richter (16 dossiers envoyés)	60'000.- CHF obtenus
Gerhard Richter (16 dossiers envoyés)	40'700.- CHF prest. offertes

L'association CPG a lancé en 2007 une campagne d'adhésion proposant un nouveau type de membre (membre mécène), qui donne droit au tirage d'une édition exclusive (25 ex.) d'un artiste émergent important. Cette campagne a légèrement permis d'augmenter le nombre de membres et les revenus provenant des adhésions ont été multipliés par deux.

Depuis 2007, trois éditions spéciales ont été éditées, à 550.- CHF (adhésion membre mécène) : Jules Spinatsch (2007), Bruno Serralongue (2008) et Marco Poloni (2009).

	2006	2007	2008	2009
Nb de membres	115	81	119	99
Total cotisations	11'715	10'230	12'350	5'973

b) Objectifs réalisés si des financements privés sont trouvés

12) Renforcer le volet éditorial des activités du CPG.

Indicateur : liste des publications.

Les années 2006 à 2009 ont vu le développement des activités éditoriales des Éditions du Centre de la photographie Genève (ECPG). Plusieurs titres ont pu être édités par les ECPG, qui ont conclu des partenariats de co-édition avec des éditeurs prestigieux, dont certains disposent des meilleurs réseaux de distribution dans le milieu de l'art contemporain, tels que « Les Presses du Réel, Dijon », « jrp ringier, Zurich » ou « Hatje-Cantz, Stuttgart :

2007	Bruno Serralongue	LA OTRA (avec Les Presses du Réel)
2007	Erik Steinbrecher	SUPERFUNDI (avec jrp ringier)
2007	Erik Steinbrecher	STUBBORN STATUE (avec Kodoji Press)
2008	Philipp Durand	OFFSHORE
2009	Gerhard Richter	OVERPAINTED PHOTOGRAPHS (avec Hatje-Cantz).

13) Créer une ligne éditoriale de textes critiques et théoriques sur les problématiques actuelles de la photographie, en association par exemple avec l'ESBA.

Indicateur : liste des textes publiés.

Un projet de collaboration avec l'ESBA autour d'une série de courts textes théoriques touchant à la photographie contemporaine a été abandonné par cette dernière suite à la fusion de l'ESBA et de la HEAA pour former la Haute école d'art et de design – Genève (HEAD), la ligne éditoriale de la nouvelle école ayant été redéfinie.

14) Poursuivre l'édition du journal PHOTO & TEXTE, publié en 2005 à l'occasion de Visa.

Indicateurs : - nombre de numéros publiés ;
- nombre de pages de chaque numéro.

Le petit journal annuel, PHOTO&TEXTE, édité pour la première fois en 2005 en collaboration avec l'ESA de Perpignan, devenue depuis la HEART, est entièrement dépendant du financement de cette école. Celle-ci ayant traversé une période de turbulences, il n'y a eu dans la durée de la convention qu'un seul numéro publié sous forme de photocopies en 2009.

15) Editer un dépliant informatif sur les activités du CPG, ainsi qu'un site Internet.

Indicateurs : - édition du dépliant ;
- réalisation du site Internet.

Concernant sa communication, vu ses ressources limitées, le CPG a décidé de créer un site Internet plutôt que de développer les supports papier. Ainsi, le CPG a mis en ligne, dès le début 2007, un site Internet qu'il n'a, depuis, cessé de développer et d'améliorer. On peut y trouver pour chaque exposition des photographies de l'exposition et un texte de présentation. Les archives en ligne permettent de se renseigner sur les expositions précédentes. Une page presse recense les critiques parues. Le programme de l'année y figure également. Enfin, le public intéressé y trouve toutes les informations utiles à l'adhésion à l'association.

3. Conclusion et perspectives

Commentaires du Centre de la photographie

Le montant de la subvention étant peu conséquent et la politique de l'institution privilégiant le développement des activités, seuls deux postes à 50% ont été créés depuis 2001. Le directeur s'est vu contraint de s'engager dans des mandats externes (enseignant à la HEAD, à la HEART, l'école des Beaux-Arts de Perpignan, à Bâle et divers commissariats d'exposition) pour s'assurer un revenu décent et il se trouvait donc régulièrement absent. Il a pourtant rempli son cahier des charges au Centre de la photographie et a toujours profité de ses activités externes pour mettre sur pied des collaborations, des partenariats ou des échanges bénéfiques au développement de l'institution. M. Bader regrette néanmoins de ne pouvoir s'impliquer encore plus dans les activités du Centre de la photographie.

Il est à relever par ailleurs que le CPG dépend pour une majorité de son personnel (gardiennage et assistance administrative) d'organismes proposant des postes de réinsertion (OCE, Hospice général). Cela a pour conséquence une rotation régulière du personnel, ainsi qu'une charge de travail supplémentaire pour le poste d'administrateur.

Commentaires de la Ville de Genève

Le Centre de la photographie a connu, sur la période couverte par la convention de subventionnement 2006-2009, de nombreux changements importants. D'une part, une modification de lieu en 2007 (liée aux circonstances décrites plus haut) avec une installation au BAC dans le cadre du projet BAC+3, abandonné depuis. Le Centre de la photographie a également connu de nombreux changements de personnes au sein du comité, de la présidence et des employés.

Le contexte particulier du bâtiment d'art contemporain, dans son état actuel, ainsi que certaines contraintes d'utilisation et de partages d'espaces, peuvent occasionner certains différends ou tensions entre les occupants. Cette situation est tributaire de la rigueur, du respect et de la simple bonne volonté de chacun.

Durant ces quatre années, le Centre de la photographie a rempli son cahier des charges et réalisé un nombre important d'expositions de qualité. Les différentes activités annexes de M. Joerg Bader (enseignement à la HEAD, à Perpignan, à Bâle, conférencier et commissaire d'exposition au Brésil) laissent régulièrement le Centre de la photographie sans la présence de son directeur.

La Ville regrette qu'aucune statistique et qu'aucun indicateur de fréquentation ne soit disponibles afin de déterminer le nombre de visiteurs. Il semble toutefois que le Centre de la photographie bénéficie, pour ses expositions régulières, d'un public restreint mais fidèle. Les expositions et les manifestations de plus grande envergure organisées par le Centre de la photographie (par exemple l'exposition *Richter* – le Centre de la photographie annonce 6'000 visiteurs pour cette exposition – ou les 50 JPG) constituent une belle opportunité pour le public de découvrir des points de vue et des approches particulières de la photographie ou des artistes reconnus et de qualité.

Pour les prochaines années, la signature d'une nouvelle convention de subventionnement pourra être envisagée lorsque le Centre de la photographie sera en mesure de rédiger un projet culturel et un plan financier quadriennal. La situation financière du Centre de la photographie et sa gestion du personnel devront également être clarifiées.

Annexe 1 : Tableau de bord

		2006	2007	2008	2009
Activités					
Expositions	Nombre d'expositions dans la galerie	8	5	6	4
	Nombre d'expositions sur le Mur des documents	1			
	Nombre d'expositions hors les murs	3	2	1	2
Productions - coproductions	Nombre d'expositions produites	4	3	3	5
	Nombre d'expositions coproduites	8	4	4	1
Publications	Nombre de publications aux Editions CPG		5	1	1
Indicateurs financiers					
Charges de personnel		138'396	123'381	113'804	153'443
Charges de fonctionnement		65'424	50'468	49'396	96'272
Charges d'activités		177'378	69'195	119'145	211'823
<i>Total des charges</i>		<i>381'198</i>	<i>243'044</i>	<i>282'345</i>	<i>461'538</i>
Subventions Ville de Genève	Subventions Ville de Genève y c. subventions en nature et subventions 50 JPG	246'650	184'468	184'468	258'773
Subventions FAMC		60'000	20'000	60'000	60'000
Autres financements publics et privés	Autres subventions + Loterie romande + sponsors	31'317	48'650	30'750	61'804
Autres recettes	Ventes + autres recettes + cotisations membres	25'215	21'292	22'942	21'710
<i>Total des produits</i>		<i>363'182</i>	<i>274'410</i>	<i>298'160</i>	<i>402'287</i>
<i>Résultat</i>		<i>-18'016</i>	<i>31'366</i>	<i>15'815</i>	<i>-59'251</i>
Ratios					
Part des charges de personnel	Charges de personnel / total des charges	36%	51%	40%	33%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges	17%	21%	17%	21%
Part des charges d'activités	Charges d'activités / total des charges	47%	28%	42%	46%
Part des subventions Ville de Genève	Subventions Ville y c. subventions en nature et 50 JPG / total des produits	68%	67%	62%	64%
Part des subventions FAMC	Subventions FAMC / total des produits	17%	7%	20%	15%
Part des autres financements	Autres financements publics et privés / total des produits	9%	18%	10%	15%
Part des autres recettes	Autres recettes / total des produits	7%	8%	8%	5%

Annexe 2 : Bilan financier 2006-2009

	2006		2007		2008		2009	
	Budget convention	Comptes	Budget convention	Comptes	Budget convention	Comptes	Budget convention	Comptes
Produits								
Subvention Ville de Genève	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
Subvention Ville de Genève 50 JPG	50'000	50'000			25'000		25'000	25'000
Subvention FAMC		60'000		20'000		60'000		60'000
Subvention en nature (locaux)	16'650	16'650	16'650	4'468	16'650	4'468	16'650	53'773
Autres subventions	34'000	6'522	34'000	42'450	34'000	15'000	34'000	1'804
Don Loterie Romande		5'000		5'000		5'000		
Sponsors		19'795		1'200		10'750		60'000
Ventes		13'500		11'020		1'161		12'262
Autres recettes				42		9'431		3'476
Cotisations membres	9'000	11'715	9'000	10'230	9'000	12'350	9'000	5'973
Total produits	289'650	363'182	239'650	274'410	264'650	298'160	264'650	402'287
Charges								
Salaires et charges sociales	93'400	100'175	93'400	117'485	93'400	100'494	93'400	133'428
Honoraires	8'500	38'221	8'500	5'896	8'500	13'310	8'500	20'015
Total Personnel	101'900	138'396	101'900	123'381	101'900	113'804	101'900	153'443
Charges de fonctionnement	33'000		33'000		33'000		33'000	
Locaux	20'100		20'100		20'100		20'100	
Contrepartie subventions locaux		16'650		4'468		4'468		53'773
Frais locaux		3'514		4'911		504		3'742
Téléphone, fax, internet		6'277		7'318		7'971		6'037
Frais de port		8'857		8'422		10'464		6'995
Frais de bureau		5'287		5'469		7'314		5'823
Documentations		761		98		456		1'940
Frais informatiques		2'015		3'197		3'643		4'807
Frais équipement locaux		6'101		986		824		484

	2006		2007		2008		2009	
	Budget convention	Comptes	Budget convention	Comptes	Budget convention	Comptes	Budget convention	Comptes
Frais de déplacement et représentation	15'000	14'781	15'000	14'116	15'000	9'614	15'000	12'232
Assurances	1'150	596	1'150	912	1'150	1'897	1'150	
Frais financiers	500	585	500	571	500	2'241	500	439
Total Fonctionnement	69'750	65'424	69'750	50'468	69'750	49'396	69'750	96'272
50 JPG	50'000						50'000	
Production d'œuvres	10'000	31'247	10'000	26'860	10'000	28'390	10'000	29'160
Equipement, coûts des expositions	30'000	36'315	30'000	836	30'000	6'239	30'000	20'714
Défraiement des artistes		17'487		1'859		962		4'913
Assurances expositions		9'961		1'150		1'860		15'059
Transports et douanes		18'753		9'813		18'890		56'071
Achats destinés à la revente								12'823
Présentations de conférences	1'000		1'000	186	1'000	380	1'000	
Publications	5'000	669	5'000	10'727	5'000	33'199	5'000	6'410
Documentation	1'000		1'000		1'000		1'000	
Promotion, graphismes et impressions	21'000	53'546	21'000	14'421	21'000	22'714	21'000	39'241
Vernissages, réunions		9'400		3'343		6'511		12'232
Provision activités futures								15'201
Total Activités	118'000	177'378	68'000	69'195	68'000	119'145	118'000	211'823
Total Charges	289'650	381'198	239'650	243'044	239'650	282'345	289'650	461'538
Résultat de l'exercice	0	-18'016	0	31'366	25'000	15'815	-25'000	-59'251
Résultat cumulé	0	-14'684	0	16'682	25'000	32'497	0	-26'754

Annexe 3 : Liste des expositions

Programme 2006

galerie

2006 – 1

**Miriam Bäckström
Carsten Höller
Toutes les photographies d'une autre personne
10 février – 1er avril (verni jeudi 9 février)**

2006 – 2

**Tobias Zielony
Big Sexyland (The Cinema)
en collaboration avec le Kunsthaus Glarus, Glaris
7 avril – 27 mai (verni jeudi 6 avril)**

2006 – 3

**50 JPG_06 (50 Jours pour la photographie à Genève)
9 juin – 13 août (verni jeudi 8 juin)**

2006 – 4

**PHOTO - TRAFIC
dans le cadre des 50 JPG_06
en collaboration avec et au Centre d'art contemporain, Genève
9 juin – 13 août (verni jeudi 8 juin)**

2006 – 5

**Marco Poloni
Displacement Island
dans le cadre des 50 JPG_06
9 juin – 13 août (verni jeudi 8 juin)**

2006 – 6

**VOR ALLER AUGEN
Meisterklasse Timm Rautert, Académie des arts visuels Leipzig
dans le cadre des 50 JPG_06
en collaboration avec l'ESBA, Genève
9 juin – 13 août (verni jeudi 8 juin)**

2006 – 7

**LES VRAIS DURS NE DANSENT PAS
EXPOSITION DES TRAVAUX DE DIPLÔME 2006
ESBA, Genève
14 septembre – 21 octobre (verni jeudi 21 septembre)**

2006 – 8

**Gilles Saussier
STUDIO SHAKARI BAZAR 1997 - 2006
une coproduction avec La Filiature (Mulhouse), le musée Nicéphore
Niépce (Chalon-sur-Saône), du Pôle Image Haute-Normandie,
(Rouen), le Centre régional de la photographie de Cherbourg-
Octeville
3 novembre – 6 janvier 2007 (verni jeudi 2 novembre)
avec le soutien de l'Association Française d'Action Artistique (AFAA)**

Programme 2006

mur des documents

M / 2006 – 1

**Frédéric Post
Collection particulière 2001 - 2006
3 novembre – 6 janvier 2007 (verni jeudi 2 novembre)**

Programme 2006

hors les murs

H / 2006 – 1

**Colloque Photo – Trafic
dans le cadre des 50 JPG_06
Une collaboration avec l'Ecole supérieure des beaux-arts Genève (ESBA)
9 juin 2006**

H / 2006 – 2

**Désentubages Cathodiques
dans le cadre des 50 JPG_06
Une collaboration avec Cinéma Spoutnik
10 juin 2006**

H / 2006 – 3

**Rue des Bains - DRIVE
dans le cadre des 50 JPG_06
Une collaboration avec le BAC et le CAC
10 juin 2006**

Programme 2007

galerie

2007 – 1

**Bruno Serralongue
BACKDRAFT
2 février – 1er avril
vernissage le jeudi 1er février**

2007 – 2

**Erik Steinbrecher
SUPERFUNDI
23 juin – 2 septembre
vernissage le vendredi 22 juin**

2007 – 3

**Guadalupe Ruiz
I FELL IT ALL
13 septembre – 21 octobre
vernissage le jeudi 12 septembre**

2007 – 4

**David Gagnebin – de Bons
DE MEMOIRE
14 septembre – 21 octobre
vernissage le jeudi 13 septembre**

2007 – 5

**CHRISTIAN LUTZ / NICOLAS RIGHETTI
en collaboration avec le Musée d'ethnographie, Genève
26 octobre 2007– 6 janvier 2008
vernissage le mercredi 25 octobre**

Programme 2007

éditions CPG

E / 2007 – 1

***La Otra*, Bruno Serralongue
textes Joerg Bader / Jordi Vidal
72 pages, quadri
15 x 21 cm
1000 ex.
Editions CPG
Distribution Les Presses du Réel**

E / 2007 – 2

Superfund de Erik Steinbrecher
64 pages noir/blanc, couverture 1 couleur,
22 x 27, 5 cm
800 ex.
Editions CPG
Distribution jrp | ringier

La publication *Superfund* a bénéficié du généreux soutien de Gilli et Diego Stampa et de Alfred Richterich Stiftung

E / 2007 – 3

Stubborn Statue de Tomas Kadleik et Erik Steinbrecher
160 pages, noir / blanc,
14,8 x 21 cm
800 ex.
Editions CPG / Kodoji Press, Baden
Distribution Kodoji Press

La publication *Stubborn Statue* a bénéficié du généreux soutien de KEYSTONE

E / 2007 – 4

Guide 50 jpg
Tirage 20 000 exemplaires

E / 2007 – 5

PHOTO & TEXTE
Petit journal éditée à l'occasion de l'exposition **MA BICE BOLJE**, avec
l'école supérieure d'art de Perpignan (ESAP)

Programme 2007

hors les murs

H / 2007 – 1

INFORMER FATIGUE
Le réel comme prétexte dans le reportage et l'art contemporain
Vendredi le 3 septembre 11^h du matin table ronde à l'Ecole supérieure d'art
de Perpignan (ESAP)
Modération: Christoph Domino, auteur, critique d'art, ancien
producteur de France-Culture -Olivier Blanckart, artiste - Garence
Chabert, historienne de l'art - Marie-José Mondzain, Philosophe -
Gilles Saussier, artiste, ancien photo-reporter - Jordi Vidal, théoricien
- une table ronde organisé par l'Ecole supérieure de Perpignan et le
Centre de la Photographie Genève durant le festival VISA pour
l'image.

H / 2007 – 2

MA BICE BOLJE
Exposition de Goran Galic & Gian-Reto Gredig
Une collaboration avec l'Ecole supérieure de Perpignan et le Centre
de la Photographie Genève durant le festival VISA pour l'image.

Programme 2008

galerie

2008 – 1

Laurence Bonvin
ON THE EDGES OF PARADISE
25 janvier – 2 mars 2008
vernissage 24 janvier

2008 – 2

PANORAMIC SCENES
Edward Burtynsky, Carl De Keyzer,
Luc Delahaye, Armin Linke,
Paul Shambroom, Jules Spinatsch,
Michael von Graffenried

	14 mars – 11 mai 2008 / Quartier des Bains vernissage 13 mars
2008 – 3	Fabian Biasio <i>Die Mitte des Volkes</i> 23 mai – 31 août 2008 tirage réalisées avec le soutien des éditions Patrick Meyzch vernissage 22 mai / Quartier des Bains
2008 – 4	Philippe Durand <i>Offshore - Nous irons tous</i> <i>au paradis fiscal</i> 23 mai – 31 août 2008 vernissage 22 mai / Quartier des Bains expositions réalisée en co-production avec le Centre photographique d'Ile de France et la Galerie Laurent Godin
2008 – 5	<i>JEÛ-NE VOIS</i> Une jeune scène genevoise 19 septembre – 2 novembre 2008 vernissage 18 septembre / Quartier des Bains (expositions réalisée avec le soutien de la HEAD
2008 – 6	<i>PRIX DES JEUNES TALENTS vig 2008</i> Vlado Alonso, Aurélien Bergot, Claudia Breitschmid, Regine von Felten, Matthieu Gaisou, Anne Golaz, Katrin Hotz, Pierre Kellenberger, Elisa Lavergo, Meienberg Multanen DU 17 AU 23 DÉCEMBRE 2008 vernissage le mardi 16 décembre dès 18h
Programme 2008	édition
E / 2008 – 1	Philippe Durand <i>Offshore - Nous irons tous au paradis fiscal</i> Texte de Denis Robert, introduction J.B. Editions Centre de la photographie Genève Diffusion jrp (avec le concours du Centre photographique d'Ile de France et la Galerie Laurent Godin)
Programme 2008	hors les murs
H / 2008 – 1	Laurence Bonvin AT THE EDGE OF PARADISE Signature du livre 1 mars 2008
Programme 2009	galerie
2009 – 1	Gerhard Richter <i>UEBERMALTE FOTOGRAFIEN – PHOTOGRAPHIES PEINTES</i> 20 février – 12 avril, prolongation jusqu'au 10 mai 2009 vernissage 19 février

- 2009 – 2** **Joana Hadjithomas & Khalil Joreige**
WONDER BEIRUT
21 avril – 19 juillet 2009 / Quartier des Bains
vernissage 21 avril
- 2009 – 3** **Ueli Alder, Michael Blaser, Sophie Brasey, Ornella Cacace, Luca Christen, Maud Constantin, Bianca Dugaro, Katja Gläss, Maya RoCHAT, Nadja Tempest**
PRIX DES JEUNES TALENTS vig 2009
2 octobre – 20 novembre 2009
vernissage 1 octobre / Quartier des Bains
- 2009 – 4** **Ariella Azoulay**
ACT OF STATE – Une histoire photographiée des territoires occupés
4 décembre – 20 décembre 2009
vernissage 3 décembre / Quartier des Bains

Programme 2009

édition

- E / 2009 – 1** **Gerhard Richter**
Uebermalte Fotografien – Photographies Peintes
Publie par Hatje Canty Verlag, en collaboration avec le Museum Morsbroich, Leverkusen

Programme 2009

hors les murs

- H / 2009 – 1** **AGORA/ARAGO (Goran Galic et Gian-Reto Gredig, Olivier Menanteau, Bruno Serralongue, Serguei Wolkonski), Durant le Festival VISA POUR l'IMAGE à Perpignan, en collaboration avec la HEART (Haute école d'art)**
- H / 2009 – 2** **collective, PALEXPO, Genève**

	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Nb EXPOS prod.	4	3	3	5	15
Nb EXPOS co-prod.	8	4	4	1	17
TOTAL EXPOS	12	7	7	6	32
Nb EDITIONS	0	5	1	1	7

Annexe 4 : Parutions dans la presse écrite et audiovisuelle

Exposition Année	Presse généraliste	Presse spécialisée	Radio	Télévision	Internet Blog, Site, etc
2006					
Bäckström&Höller	7		4		
50JPG.Photo-Tafic	15	4	1	1	
Saussier	6	2			
2007					
Serralongue	9	3	3		1
Steinbrecher	2				
Ruiz	2	2			
Gagnebin-de Bons	1	1	1		
Lutz/Righetti	10		2		3
2008					
Bonvin	4		2		
Panoramicscenes	2		1	3	1
Biaso/Dukrand	5			2	
Jeunevois	6			3	1
Prix Jeune Tal. Vfg	1			1	
2009					
Richter	14	10		1	env. 11
Hadjithomas/Joreige	2	1			
Azoulay	1				
TOTAL	87	23	23	9	env. 11